

Cornol, Delémont, Porrentruy, le 18.04.2023

Communiqué de presse : Une révision du plan directeur cantonal désolante

Traitant des chapitres « Tourisme et Loisirs », « Nature et Paysage », « Environnement » et « Energie », la consultation de la révision partielle du plan directeur cantonal qui s'est achevée le lundi 6 mars dernier est **décevante, frustrante et insatisfaisante** pour nos associations de protection de la nature, de l'environnement et du climat.

Décevante, car la perte irrémédiable de biodiversité, l'homogénéisation du paysage et encore le dérèglement climatique y sont traités avec légèreté au vu de l'ampleur des dégâts causés par notre société. Par exemple, le Canton reconnaît les changements climatiques et cherche à y faire face notamment grâce à « ... une mise en œuvre globale et cohérente de mesures... ». Malheureusement, **manque encore une articulation** fine et intelligente avec le plan climat en devenir.

Frustrante, car nos associations regrettent en particulier que ce plan directeur ne soit pas un réel outil de planification du territoire pour protéger la biodiversité – largement reléguée à l'arrière-plan dans les projets de fiches – et réduire les déplacements. Nos associations relèvent en particulier que les principes qui conduisent les fiches « Tourisme » donnent fâcheusement la **priorité à l'économie** au détriment de la tranquillité et de la préservation des écosystèmes. Le développement préconisé se fonde sur la valorisation et la promotion des sites naturels et sauvages jurassiens et cherche à les exploiter dans une plus-value touristique-économique hasardeuse et préjudiciable. Les fiches « T03 Hébergements insolites » ou encore « T04 Tourisme et loisirs aux abords du Doubs » en sont des exemples-types. Nos associations sont d'avis que le développement du tourisme jurassien sera doux et préservant nécessairement les écosystèmes. En outre, la création de zones agricoles spéciales ouvre la porte à une **urbanisation** du paysage agricole et à une **industrialisation** de l'activité agricole.

Insatisfaisante, car l'**infrastructure écologique**, nouvel outil de la Confédération, ne sera pas contraignante pour les propriétaires privés. Pour nos associations, un tel instrument pourrait pourtant jouer pleinement son rôle s'il permettait d'imposer des mesures dans les lieux en déficit de biodiversité. De plus, la mobilité reste pensée en silo. Il serait au contraire judicieux de développer une politique qui répondent tant aux loisirs qu'aux déplacements quotidiens ainsi qu'à un meilleur partage de l'espace et des deniers publics. Le renforcement de l'**offre en transports publics**, particulièrement en soirée, la modération du trafic, l'autopartage, la requalification de l'espace public et une réflexion approfondie sur la **mobilité du dernier kilomètre** sont autant de champs d'action qui permettent de réduire l'exploitation des infrastructures routières et par là même le morcellement du paysage.